

**Veille de l'Observatoire**  
Numéro 88 (février 2013)

La veille de *l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations* porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée<sup>1</sup> selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

**Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet :**  
[http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire\\_contribuer.aspx](http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire_contribuer.aspx)

DANS CE NUMÉRO :

1. Rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*
2. Consultations sur le Programme des travailleurs étrangers temporaires au Canada
3. Minorités « visibles » au Québec et insertion économique : données de 2006
4. Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme
5. Travail forcé : document de l'Organisation internationale du travail
6. Situation des migrants et des populations autochtones en Afrique
7. Rapports sur la lutte au racisme dans six pays européens
8. Données sur l'immigration et réflexion sur la politique d'intégration en France
9. Organismes luttant contre la traite des personnes au Canada
10. Situation légale des travailleurs agricoles migrants au Québec
11. Droit d'asile en France
12. Évolution de la violence raciste en Grande-Bretagne
13. Mise en œuvre des lois américaines en matière d'immigration
14. Analyse des politiques de réunification familiale dans six pays européens

---

<sup>1</sup> Nous regrettons qu'une part importante de la documentation présentée dans la Veille soit de langue anglaise. Pour ces documents, la traduction française n'existe pas ou n'est pas encore disponible.

# GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

## À OTTAWA...

### 1. Rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*

**Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)** a fait paraître *Promouvoir l'intégration : Rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien 2011-2012* (<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/multi-rapport2012.pdf>). La première partie du rapport porte sur la lutte contre l'antisémitisme au Canada et dans le monde, soulignant le leadership du Canada à cet égard. La deuxième partie décrit les principales activités découlant du Programme de multiculturalisme du CIC; il comprend notamment une section sur le Programme de citoyenneté indiquant le désir du Ministère « de mieux évaluer les aptitudes linguistiques des nouveaux arrivants » et de modifier le *Règlement sur la citoyenneté* pour exiger que les demandeurs fournissent une preuve objective de leur maîtrise d'une langue officielle. La troisième partie du rapport porte sur les institutions fédérales dont on examine un certain nombre de réalisations en matière de multiculturalisme en 2011-2012.

CIC a également émis un communiqué intitulé *Rendre le système d'octroi de l'asile du Canada plus rapide et plus juste : Annonce de la deuxième liste des pays d'origine désignés* (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiqués/2013/2013-02-14.asp>) dans lequel il élargit la liste des pays d'origine désignés pour inclure le Mexique, Israël excluant Gaza et la Cisjordanie, le Japon, la Norvège, l'Islande, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et la Suisse.

### 2. Consultations sur le Programme des travailleurs étrangers temporaires au Canada

Un article du *Star* de Toronto, « Temporary Foreign Worker Program under Review » ([http://www.thestar.com/news/canada/2013/03/01/temporary\\_foreign\\_worker\\_program\\_under\\_review.html](http://www.thestar.com/news/canada/2013/03/01/temporary_foreign_worker_program_under_review.html)), fait connaître l'existence d'un document provenant de **Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDC)** : *Document d'information : Consultations sur le Programme des travailleurs étrangers temporaires*

([http://s3.amazonaws.com/migrants\\_heroku\\_production/datas/580/Document\\_d%27information\\_PTET\\_Fevrier\\_2013\\_original.pdf?1362579329](http://s3.amazonaws.com/migrants_heroku_production/datas/580/Document_d%27information_PTET_Fevrier_2013_original.pdf?1362579329)). Il s'agit d'un document diffusé auprès des intervenants en vue d'une consultation. Le Ministère définit six grandes préoccupations liées au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), énoncées notamment en 2011 par les provinces, les employeurs, les associations industrielles, les représentants syndicaux et les organismes de défense des droits des travailleurs :

1) L'utilisation du programme par les employeurs pour résoudre des problèmes structurels auxquels il faudrait plutôt répondre par des investissements en immobilisation, par la formation des travailleurs, ou par la modification des salaires. 2) L'absence de véritables efforts par les employeurs pour recruter des Canadiens avant d'embaucher des travailleurs étrangers temporaires. 3) Le manque de protection des travailleurs. 4) Les possibilités limitées pour les travailleurs étrangers temporaires peu qualifiés d'obtenir la résidence permanente. 5) Les délais et la complexité des processus menant à l'embauche d'un travailleur étranger temporaire, notamment en ce qui a trait aux Avis relatifs au marché du travail (AMT). 6) L'absence de frais imputés à l'employeur qui a recours au Programme; en l'absence de frais, les employeurs pourraient faire « des demandes d'AMT spéculatives qui augmentent le volume de travail de RHDC, mais qui n'entraînent pas l'entrée de travailleurs étrangers au pays ».

## À QUÉBEC...

### 3. Minorités « visibles » au Québec et insertion économique : données de 2006

Le **Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICCQ)** a fait paraître un *Portrait des personnes membres des minorités visibles au Québec et de leur insertion économique – Recensement de 2006*

([http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/TXT\\_Minoritesvisibles2013\\_FIN.pdf](http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/TXT_Minoritesvisibles2013_FIN.pdf)). Le document offre un portrait sociodémographique des membres des « minorités visibles » âgés de 15 ans et plus et analyse leur insertion économique (taux d'activité, d'emploi et de chômage, situation d'emploi et revenu d'emploi).

Dans la catégorie « minorités visibles », les groupes les plus importants au Québec sont les personnes « noires » (27,7 %), « arabes » (16,5 %) et « latino-américaines » (14,3 %). En majorité (78,8%) il s'agit de personnes immigrantes; 16% sont nées au Canada.

L'insertion économique est moins favorable pour les « minorités visibles » que pour l'ensemble de la population; cependant il existe des variations importantes au sein de la catégorie, liées à des facteurs tels que la scolarité, l'âge, le sexe, le groupe d'appartenance, le statut migratoire et, le cas échéant, la période d'immigration.

En termes de revenu d'emploi moyen, l'écart hommes-femmes existe au sein de la population des « minorités visibles » mais il est moins marqué que pour l'ensemble de la population du Québec.

## DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...

### 4. Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

La **Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme** a déposé auprès du Conseil des droits de l'homme son *Rapport annuel* ([A/HRC/22/17](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/HRC/22/17))

([http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=A/HRC/22/17](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/HRC/22/17)). Le rapport rend compte des principales activités menées par le Haut-Commissariat en 2012, notamment au chapitre de la discrimination raciale et de la discrimination fondée sur le statut d'autochtone ou de membre d'une minorité. Deux communiqués mis en ligne par le Conseil des droits de l'homme

(<http://www.ohchr.org/fr/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=13060&LangID=F> et <http://www.ohchr.org/fr/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=13062&LangID=F>) résument les réactions de délégations d'États membres de l'ONU au rapport; plusieurs s'inquiètent des coupes budgétaires subies par le Haut-Commissariat, entraînant des « réductions de programmes qui risquent de se poursuivre à moyen terme ».

### 5. Travail forcé : document de l'Organisation internationale du travail

L'**Organisation internationale du travail (OIT)** diffuse un document intitulé *Rapport pour la Réunion tripartite d'experts sur le travail forcé et la traite des personnes à des fins d'exploitation au travail* ([http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---normes/documents/meetingdocument/wcms\\_203983.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---normes/documents/meetingdocument/wcms_203983.pdf)). Ce rapport doit alimenter la réflexion de l'OIT sur la nécessité d'adopter de nouvelles normes pour compléter les conventions existantes sur le travail forcé.

Selon le rapport, « [l]es travailleurs migrants et les peuples autochtones sont particulièrement exposés au travail forcé ». La première partie du document offre un survol des données sur le travail forcé. La deuxième partie examine la législation internationale sur le travail forcé et la traite (conventions de l'OIT, autres normes internationales du travail, Protocole de Palerme sur la traite, instruments régionaux). La troisième partie étudie les lois et pratiques nationales touchant la prévention et la protection, ainsi que les mesures visant plus particulièrement la traite à des fins d'exploitation au travail. Un dernier chapitre propose des mesures pour combattre le travail forcé.

#### 6. Situation des migrants et des populations autochtones en Afrique

La **Commission africaine des droits de l'homme et des peuples** de l'Union africaine a mis en ligne les 32<sup>e</sup> et 33<sup>e</sup> rapports d'activités combinés de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ([http://www.achpr.org/files/activity-reports/32-and-33/achpr5152\\_actrep32and33\\_fr.pdf](http://www.achpr.org/files/activity-reports/32-and-33/achpr5152_actrep32and33_fr.pdf)). Ce document comporte une section sur le travail de la Rapporteuse spéciale sur les réfugiés, les demandeurs d'asile, les migrants et les personnes déplacées en Afrique; il résume aussi les travaux du Groupe de travail sur les populations/communautés autochtones en Afrique dont la situation est « marquée notamment par la marginalisation, l'exploitation, la dépossession, le harcèlement, la pauvreté et l'analphabétisme », et dont les États souvent ne reconnaissent pas les droits.

#### 7. Rapports sur la lutte au racisme dans six pays européens

La **Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)** a publié son quatrième rapport sur l'Irlande (<http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Ireland/IRL-CbC-IV-2013-001-FRE.pdf>). Le rapport porte un jugement favorable sur la création du Bureau du médiateur pour la presse et du Conseil de presse, d'un Code volontaire de bonnes pratiques des journaux et magazines et de l'Agence nationale pour les droits des travailleurs (NERA). Cependant, les lois irlandaises n'interdisent pas le profilage à caractère raciste par la police. Le Plan national d'action contre le racisme (2005-2008) n'a pas été reconduit; les Gens du voyage ont de la difficulté à obtenir un logement décent ou des espaces pour leurs caravanes; l'État est peu disposé à aider les nouveaux arrivants à entrer dans le système scolaire. Les demandeurs d'asile ne peuvent exercer un emploi rémunéré en Irlande, ne peuvent être considérés comme des « résidents habituels » et ne peuvent donc recevoir de nombreuses prestations sociales

La Commission a également fait paraître son quatrième rapport sur le Liechtenstein (<http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/country-by-country/liechtenstein/LIE-CbC-IV-2013-002-FRE.pdf>). Parmi les éléments positifs, la Commission souligne que plusieurs infractions à motivation raciste, y compris des actes de violence, ont rapidement donné lieu à des poursuites judiciaires, et qu'une campagne de sensibilisation à l'extrémisme de droite a cherché à rejoindre en premier lieu la police, les procureurs et les juges. La Commission demeure toutefois préoccupée par la législation sur les étrangers au Liechtenstein et l'absence d'un cadre juridique, civil et administratif complet pour lutter contre la discrimination raciale. Le Bureau pour l'égalité des chances n'est pas véritablement indépendant et ne dispose que de pouvoirs limités pour combattre le racisme, la discrimination raciste, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance.

La Commission a déposé aussi ses conclusions sur la mise en œuvre de ses recommandations prioritaires pour l'Albanie, l'Autriche, l'Estonie et le Royaume-Uni ([http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Library/PressReleases/129-19\\_02\\_2013\\_Albania\\_Austria\\_Estonia\\_UnitedKingdom\\_fr.asp](http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Library/PressReleases/129-19_02_2013_Albania_Austria_Estonia_UnitedKingdom_fr.asp)).

## AILLEURS DANS LE MONDE...

### 8. Données sur l'immigration et réflexion sur la politique d'intégration en France

Un rapport au Parlement français élaboré par le **Secrétariat général du Comité interministériel de contrôle de l'immigration**, intitulé *Les chiffres de la politique de l'immigration et de l'intégration - Année 2011* (<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000159/0000.pdf>), présente des données en matière d'immigration, d'intégration, d'asile, de « développement solidaire » (formes de partenariat visant à favoriser l'emploi et le développement local dans les pays d'origine) et d'accès à la nationalité française pour l'année 2011.

Par ailleurs, un rapport remis au Premier ministre de la France porte sur la politique d'intégration en France : *La grande Nation : pour une société inclusive. Rapport au Premier ministre sur la refondation des politiques d'intégration* (<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000099/0000.pdf>). Le rapport propose un ensemble de diagnostics et des propositions à court et à moyen terme visant à renouveler la politique d'intégration.

## ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

### LOCALES...

### 9. Organismes luttant contre la traite des personnes au Canada

Le **Conseil canadien des réfugiés (CCR)** a publié un rapport sur le Forum pancanadien sur la traite des personnes qui a eu lieu en 2012. Le document est intitulé *National Forum and Workshop on Trafficking - Forum and Workshop Report* (<http://ccrweb.ca/files/trafficking-forum-report-2012.pdf>). Une section consacrée aux échanges entre ONG propose un historique des actions du CCR en matière de traite des personnes et énonce les défis, les tendances émergentes et les stratégies actuelles les plus efficaces en ce domaine. La section suivante porte sur la définition des priorités en matière de politiques. Les participants ont également abordé les stratégies en matière de défense des droits et ont formulé des recommandations.

Le **CCR** diffuse aussi un document intitulé *Soins de santé pour les réfugiés : impacts des récentes coupures* (<http://ccrweb.ca/files/afhreportfr.pdf>). Le document analyse les effets de coupures mises en œuvre par le gouvernement fédéral en juin 2012.

### 10. Situation légale des travailleurs agricoles migrants au Québec

Un article présenté à un séminaire du CÉRIUM/REDTAC en décembre 2012 est intitulé *L'exception du Code du travail visant les travailleurs agricoles au Québec : Violation du droit à l'intégrité, du droit à l'égalité et de la liberté d'association ?* ([http://www.cerium.ca/IMG/pdf/Depatie-Pelletier\\_Houle\\_syndicalisme\\_agriculture\\_final.pdf](http://www.cerium.ca/IMG/pdf/Depatie-Pelletier_Houle_syndicalisme_agriculture_final.pdf)). À l'heure actuelle, les travailleurs agricoles migrants sont de fait exclus du régime de négociation collective garanti par le Code du travail du Québec. L'article présente les autres exceptions

réglementaires ou administratives québécoises visant les travailleurs agricoles migrants au Québec, puis cherche à déterminer si l'exclusion du droit à la négociation collective est compatible avec les Chartes canadienne et québécoise en matière de droits et libertés.

## INTERNATIONALES...

### 11. Droit d'asile en France

La **Coordination française pour le droit d'asile** a publié *Droit d'asile en France : conditions d'accueil, état des lieux 2012* ([http://cimade-production.s3.amazonaws.com/publications/documents/74/original/CFDA\\_droit\\_d%27asile\\_en\\_France\\_conditions\\_d%27accueil\\_%C3%A9tat\\_des\\_lieux\\_2012.pdf?1360745454](http://cimade-production.s3.amazonaws.com/publications/documents/74/original/CFDA_droit_d%27asile_en_France_conditions_d%27accueil_%C3%A9tat_des_lieux_2012.pdf?1360745454)). Le rapport, basé sur une enquête terrain dans les principales régions d'accueil en France, décrit les conditions d'accueil des demandeurs d'asile qui ne sont pas hébergés dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile, et rappelle le cadre juridique français et européen en matière de procédure d'asile. Les auteurs soulignent que le parcours d'accueil des demandeurs a été « profondément désorganisé et complexifié » depuis quelques années par une série de réformes menant aujourd'hui à des résultats « pitoyables ». Les trois parties du rapport examinent le dispositif d'accueil, la procédure d'asile et les conditions d'accueil et de vie durant l'attente de la décision. La dernière section formule quinze recommandations regroupées sous trois rubriques : 1) garantir aux demandeurs d'asile la possibilité de voir leur demande examinée dans le pays de l'Union européenne de leur choix, 2) garantir les conditions pour un examen de qualité des demandes de protection, 3) garantir les droits des demandeurs d'asile et des personnes bénéficiant d'une protection subsidiaire.

### 12. Évolution de la violence raciste en Grande-Bretagne

En Grande-Bretagne, un document du **Institute of Race Relations** intitulé *Racial Violence : Facing Reality* (<http://www.irr.org.uk/wp-content/uploads/2013/02/Racial-violence-facing-reality.pdf>) constate un changement dans la géographie de la violence raciste. Cette violence n'est plus confinée aux grands centres urbains mais apparaît dans des petites villes où elle était jusqu'ici inconnue, et où la présence des minorités racisées (population « *Black and minority ethnic* ») est devenue plus importante depuis une vingtaine d'années. Le document analyse les conditions favorisant la montée de la violence raciste dans des villes où l'économie industrielle s'est effondrée et où l'activité s'est souvent recentrée sur l'agriculture et le travail temporaire. La situation est aggravée du fait que beaucoup d'organismes qui soutenaient les victimes ont fermé ou ont dû redéfinir leur mandat. Le document souligne que la criminalisation des auteurs d'actes de violence raciste ne peut suffire pour combattre le racisme et présente des recommandations axées sur la compréhension du contexte social.

### 13. Mise en œuvre des lois américaines en matière d'immigration

Dans un document intitulé *Perspectives on Immigration Enforcement* (<http://www.prrac.org/pdf/MarApril2013ImmigrationPRRAC.pdf>), le **Poverty and Race Research Action Council** analyse la mise en œuvre des lois sur l'immigration aux États-Unis. Un premier texte examine la mise en œuvre dans une ville de Caroline du Nord d'un programme controversé qui fait intervenir les forces policières locales dans l'exécution des lois visant les migrants irréguliers. L'étude porte sur la région métropolitaine de Charlotte, en Caroline du Nord, où la population d'origine latino-américaine a connu une augmentation de 932 p. 100 entre

1980 et 2000. Le document indique que la mise en œuvre du programme a fait augmenter chez la population d'origine latino-américaine la méfiance envers les policiers et l'État, le refus des interactions avec l'appareil d'État, et la crainte de circuler en voiture.

Un deuxième texte propose des solutions de rechange en matière de mise en œuvre des lois d'immigration. L'auteur examine les « Boston Principles », un ensemble de principes, élaborés en 2010 par des universitaires, des avocats et des défenseurs des droits des migrants, qui assureraient le respect des droits des non-citoyens.

#### 14. Analyse des politiques de réunification familiale dans six pays européens

Le **Immigrant Council of Ireland** fait paraître un rapport intitulé *Family Reunification: A Barrier or Facilitator of Integration?* ([http://research.icmpd.org/fileadmin/Research-Website/Project\\_material/Family\\_Reunification{EIF/FamilyReunification-web.pdf](http://research.icmpd.org/fileadmin/Research-Website/Project_material/Family_Reunification{EIF/FamilyReunification-web.pdf)). Dans six pays européens (Autriche, Allemagne, Irlande, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni), les auteurs examinent l'évolution des politiques de réunification familiale depuis dix ans et la position adoptée par les États concernant quatre grandes exigences : exigences en matière de revenu, tests avant l'admission, exigences en matière d'âge et de logement. La mise en œuvre de politiques plus restrictives basées sur ces exigences a souvent été justifiée par l'argument que l'intégration s'en trouverait facilitée. Les auteurs concluent qu'il n'y a aucune donnée montrant que les politiques plus restrictives ont eu des effets intégrateurs; par contre, il existe des raisons précises de croire à des effets négatifs.

Cette veille a été compilée et rédigée par Catherine Browne (Adjointe de recherche, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:  
[criec@uqam.ca](mailto:criec@uqam.ca) ou (514) 987-3000 poste 3318